



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 435-2021-1

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **15 décembre 2025**, le conseil municipal de **Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix** a adopté la résolution **2025-12-349** par laquelle il a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT #435-2025-1

Règlement modifiant le règlement 435-2025 décrétant l'imposition des taux de taxation, de tarification et de compensation pour l'année financière 2025.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement 435-2025 afin d'y ajouter la **catégorie des terrains vagues non desservis**, conformément à la résolution 2025-12-326, et de prévoir la taxation applicable à cette catégorie. L'ajout de cette catégorie est rétroactif au **1er janvier 2024**, tel que permis par l'article 244.29 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Le règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce **17 décembre 2025**.

Marc Chalifoux, Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis de promulgation ci-haut.

Avis de promulgation relatif au règlement :

RÈGLEMENT NUMÉRO 440-2024 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Je, soussigné(e), **directeur général et greffier-trésorier** de la Municipalité de **Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public conformément à la loi, le **17 décembre 2025**, en le faisant afficher aux endroits prévus à cette fin et/ou sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à **Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**, ce **17 décembre 2025**.

Marc Chalifoux, Directeur général et Greffier-trésorier